



APPEL A CANDIDATURE POUR L'ÉVALUATION DES DOSSIERS SOU MIS DAN S LE CADRE DE L'OCTROI DE SUBVENTION

Date limite :19 Août 2022

Évaluation des dossiers soumis dans le cadre de l'octroi des subventions du Fonds du patrimoine mondial africain

1.CONTEXTE

Le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) a été créé en 2006 pour soutenir la conservation et la protection efficaces du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle en Afrique. L'objectif principal du FPMA est de relever les défis auxquels sont confrontés les États parties africains dans la mise en œuvre de la Convention de 1972, en particulier la sous-représentation des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial mais aussi la conservation et la gestion insuffisantes de ces sites.

Dans le cadre de la contribution du FPMA pour améliorer la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial, une demande annuelle de subventions pour la conservation a été mise en place. En général, les subventions pour la conservation sont octroyées pour aider les États parties africains à entreprendre des projets qui ont un impact positif sur l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Pour encourager les jeunes professionnels du patrimoine à entreprendre des recherches de maîtrise et de doctorat dans le domaine du patrimoine naturel et culturel en Afrique, le Fonds a mis en place une candidature annuelle pour la bourse de recherche en éducation Moses Mapesa. Cette subvention vise à approfondir la recherche (en soutenant en particulier le travail de terrain) sur les questions de conservation, de gestion et de durabilité des biens et sites du patrimoine mondial sur les listes indicatives en Afrique. En prélude à cette clôture, le FPMA accueille les candidatures de professionnels du patrimoine, évaluateurs des candidats à la bourse Moses Mapesa et Conservation 2022 /2023.

2.ÉVALUATION TECHNIQUE DES SUBVENTIONS AWHF

Dans le cadre des subventions du FPMA, les candidatures sélectionnées doivent être évaluées par trois experts indépendants (ci-après consultants) dans le domaine du patrimoine culturel et naturel qui produiront et soumettront des rapports d'évaluation technique au Secrétariat du

Fonds. Ces rapports seront analysés par le comité d'évaluation des subventions du FPMA composé d'experts qui feront, à leur tour, des recommandations au conseil d'administration du Fonds.

3. RESPONSABILITÉS DES CONSULTANTS

- a) Évaluer chaque demande de bourse de conservation et de recherche pédagogique Mapesa en fonction des critères définis pour les bourses de financement et la feuille d'évaluation du projet, fournie par le FPMA;
- b) Remplir la feuille de calcul Excel suivant le modèle indiqué avec les informations importantes données par les candidats;
- c) Produire un projet de rapport d'évaluation technique des subventions de conservation et de recherche éducative Mapesa pour le panel d'évaluation des subventions du FPMA selon le format convenu (directives fournies par le FPMA).
- d) Assister en tant que membre du secrétariat à la réunion virtuelle du Panel d'évaluation des subventions du FPMA.
- e) Réviser le rapport d'évaluation technique en fonction des discussions du panel d'évaluation des subventions et des recommandations adoptées.

4. LIVRABLES

- Projet de rapport d'évaluation technique; fiches d'évaluation de projet remplies et feuille de calcul excel remplie pour toutes les demandes de bourses de recherche en conservation et en éducation Mapesa (avant le 7 septembre 2022).
- Procès-verbal de la réunion du comité d'évaluation des subventions du FPMA (19 septembre 2022).
- Rapport d'évaluation technique révisé/final des demandes de bourses pour la conservation et la recherche en éducation Mapesa dans les annexes 1 et 2 (avant le 23 septembre 2022).

5. CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER

• Compétences:

- Connaissance et compréhension de la Convention du patrimoine mondial et des questions concernant le patrimoine mondial en Afrique.
- Compétences rédactionnelles avérées pour l'élaboration de rapports.
- Maîtrise du français et de l'anglais.
- Capacité à traiter de gros volumes de demandes en peu de temps.

• Aptitudes :

- Être habile à évaluer des projets de subventions, y compris une capacité démontrée à analyser et résumer des données dans un laps de temps court.
- Consultants en évaluation de subventions

- Savoir utilisé Microsoft Excel et intégré des données dans des feuilles de calcul.
- Avoir une connaissance pratique des protocoles de recherche en mettant l'accent sur le patrimoine et la conservation africains.
- Connaître les sites africains du patrimoine mondial de l'UNESCO, les listes indicatives africaines ainsi que les rapports sur l'état de conservation (SoC) et les décisions prises par le Comité du patrimoine mondial.

•Qualifications nécessaires :

- Maîtrise en suivi, rédaction et évaluation de subventions, ou dans un domaine connexe.
- Expérience de travail dans le patrimoine mondial africain.

6. PLAN DE TRAVAIL

Date	Tâches
22-24 août 2022	Accord des termes de référence Réunion d'orientation sur le processus d'évaluation des subventions du FPMA
25 août 2022 – 2 Septembre 2022	Début du processus d'évaluation des candidatures
7 septembre 2022	Dépôt du projet de rapport d'évaluation technique, de la feuille excel récapitulative ainsi que des feuilles d'évaluation du projet pour toutes les candidatures.
15 septembre 2022	Participation à la réunion du comité d'évaluation des subventions du FPMA
23 septembre 2022	Dépôt du rapport d'évaluation technique final

6. CONDITIONS SPÉCIFIQUES

6.1. Durée du contrat

Du 22 août au 23 septembre 2022.

6.2. Paiement aux consultants

L'École du Patrimoine Africain (EPA) et le Fonds du Patrimoine Mondial Africain (FPMA) entretiennent un partenariat de longue date pour soutenir la sauvegarde du patrimoine africain. L'EPA et le FPMA ont un protocole d'accord qui autorise l'EPA à contracter des consultants au nom de le FPMA.

6.3. Adresse PFMA

Fonds du Patrimoine Mondial Africain
Banque de Développement de l'Afrique Australe
1258 Lever Road, Headway Hill, Midrand 1685 Afrique du Sud

Tél. : +27 11 313 5018
Télécopieur : +27 11 206 3061
Attention: Mme Roxanne Skosana

6.5. DEPOT DE CANDIDATURE

Veillez soumettre votre dossier de candidature (letter de motivation et CV) au plus tard le 19 août 2022 par e-mail à l'adresse: awhfgrantevaluator2021@gmail.com

6.4. Contact pour toute autre demande

Olayinka A. Yayi
Chargée de programme
L'École du Patrimoine Africain (EPA)
olayinkayayi@gmail.com

Roxanne Skosana
Spécialiste de programme
FPMA
roxanneS@dbsa.org